



Communiqué de presse

Embargo: 10.5.2021, 8h30

14 Santé

Procréation médicalement assistée en 2019

Diminution des naissances multiples après fécondation in vitro

En 2019, 5993 couples ont suivi un traitement de procréation médicalement assistée par fécondation in vitro en Suisse. Ces traitements ont abouti à 2080 naissances. La part des naissances multiples après fécondation in vitro, qui était encore de 16% en 2016, est descendue à 6% en 2019. Quant au nombre de naissances vivantes par rapport au nombre de femmes traitées durant l'année civile considérée, il est passé de 30% en 2009 à 37% en 2019. Ce sont-là les principaux résultats publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur la procréation médicalement assistée en 2019.

La loi révisée sur la procréation médicalement assistée (LPMA) est entrée en vigueur en 2017. Depuis, on observe un changement de pratique médicale en ce qui concerne les transferts d'embryons. Le transfert simultané de plusieurs embryons dans l'utérus est ainsi devenu de plus en plus rare.

La part des naissances multiples après fécondation in vitro a par conséquent nettement reculé, passant de 16% en 2016 à 6% en 2019. Les naissances multiples impliquant plus souvent des complications pendant l'accouchement ou la grossesse, leur recul constitue une évolution importante pour la santé des nouveau-nés.

Le nombre des naissances vivantes après fécondation in vitro est en augmentation

Compte tenu de la durée d'une grossesse, les 2080 naissances enregistrées après les traitements pratiqués en 2019 sont survenues en 2019 ou en 2020. Le nombre de naissances comprend aussi bien les naissances vivantes, uniques ou multiples, que les mortinaissances. Le nombre des naissances vivantes par rapport au nombre de femmes traitées durant l'année civile considérée est passé de 30% en 2009 à 37% en 2019. En Suisse, on a recensé 2204 naissances vivantes après fécondation in vitro en 2019.

Davantage de couples demandent un diagnostic préimplantatoire

En 2019, 352 couples ont choisi de faire un diagnostic préimplantatoire, comme l'autorise la LPMA depuis sa révision, soit 137 de plus qu'un an plus tôt. 65 naissances ont été enregistrées après un diagnostic préimplantatoire. Cela correspond à 3% des naissances survenues à l'issue d'une procréation médicalement assistée par fécondation in vitro pratiquée en 2019.

Renseignements

Tonia Rihs, OFS, section Santé de la population, tel.: +41 58 460 59 50,
e-mail: tonia.rihs@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Nouvelles parutions

«Procréation médicalement assistée en 2019», numéro OFS: 2135-1900

Commandes de publications: tél.: +41 58 463 60 60, e-mail: order@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2021-0241

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Tableaux et graphiques sur le sujet: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/etat-sante/reproductive/procreation-medicalement-assistee.html>

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.